EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

ARION ENTREPRISE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 561 415,50 euros.
Siège social : 41, Rue Georges Clémenceau, 78350 Jouy-en-Josas.
449 305 044 R.C.S. Versailles.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Messieurs et Messieurs les actionnaires sont informés qu'aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 30 avril 2008, il sera procédé du 1er au 20 juin 2008 à une augmentation de capital de la Société par souscription en numéraire d'un montant de 84.000 euros, pour porter le capital de la Société de 561 415,50 euros à 645 415,50 euros, par l'émission de 112 000 actions nouvelles de 0,75 euro de nominal, émise au prix de 6 euros, soit avec une prime d'émission de 5,25 euros.

Pour faire face à une demande supplémentaire de titres, il est possible dans les trente jours de la clôture de la souscription d'augmenter le nombre de titres. Cette augmentation du nombre de titres ne pourra, toutefois, excéder 15 % de l'émission initiale. Cette souscription complémentaire s'effectuera au même prix que la souscription initiale.

Les actionnaires disposent d'un droit préférentiel de souscription en vertu duquel 20 actions anciennes donneront droit à la souscription de 3 actions nouvelles.

Les actionnaires pourront également souscrire à titre réductible aux actions non souscrites à titre irréductible. Les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Les versements opérés à raison des souscriptions à titre réductible qui ne pourraient être servies seront restitués aux ayants droit, sans intérêt, aussitôt après l'établissement du barème de répartition qui sera adressé par lettre recommandée à chacun des souscripteurs d'actions à titre réductible.

Les actionnaires pourront renoncer individuellement à leur droit de souscription. Cette renonciation pourra être faite, soit sans indication de bénéficiaire, soit au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires dénommés ; elle devra être notifiée à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et être accompagnée de l'acceptation du bénéficiaire.

Les souscriptions seront reçues au siège social et les fonds provenant desdites souscriptions seront déposés à la Banque Crédit Mutuel, Agence CCM Versailles Val de Gally, 17, Avenue du Général de Gaulle 78140 Vélizy Villacoublay.

Les souscriptions pourront être libérées en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les actions nouvelles devront être libérées en totalité lors de leur souscription.

Les actions non souscrites ne pourront pas être réparties par le Conseil d'administration et ne pourront être offertes au public.

Le montant de l'augmentation de capital sera limité au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du premier jour de l'exercice en cours.

Information concernant la société ARION.

Objet social. — L'expertise, le conseil, l'architecture, l'étude, la conception, la réalisation, la régie en matière d'études de sécurité et la réalisation de systèmes électroniques ou informatiques contribuant à assurer la sécurité des ouvrages ainsi que la commercialisation, l'achat, la vente de matériel, le dépannage et la maintenance de tout support électronique ou informatique ou de tout moyen technologique visant à traiter des données.

Date d'expiration de la société. — 21 juillet 2102.

Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote. — Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires, sous réserve qu'il puisse justifier de la propriété de ses actions sous la forme d'une inscription nominative à son nom au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.
En cas de vote par correspondance, seuls les formulaires de vote reçus par la Société trois jours avant la date de l'assemblée seront pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Dispositions relatives à la répartition des bénéfices, à la constitution des réserves. — Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour doter le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non.

Le solde est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

La perte de l'exercice est inscrite au report à nouveau à l'effet d'être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à son apurement complet.

Bilan au 31 décembre 2007

ACTIF	Brut	Amortissements	31/12/07	31/12/06
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations corporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets	856 758	70 532	786 226	10 777
Immobilisations incorporelles :				
Installations techniques, outillages industriels	569	144	425	496
Autres immobilisations corporelles	12 922	7 374	5 548	7 544
Immobilisations financières :				
Autres participations	15		15	15
Autres immobilisations financières	8 170		8 170	8 170
Total	878 434	78 050	800 384	27 002
Actif circulant :				
Matières premières, approvisionnements				900
En cours de production	1 575		1 575	
Marchandises	84 804		84 804	100 795
Avances et acomptes versés	11 590		11 590	
Clients et comptes rattachés	163 061		163 061	76 399
Autres créances	305 764		305 764	193 811
Disponibilités	110 323		110 323	192 945
Compte de régularisation :				
Charges constatées d'avance	19 465		19 465	16 011
Total Général	1 575 015	78 050	1 496 965	626 375

PASSIF avant répartition	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres :		
Capital Social	561 416	450 000
Primes d'émission	404 813	
Réserve légale	45 000	45 000
Réserve règlementée	132 607	
Autres réserves	4 824	4 824
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-716 887	-272 393

Total	431 773	227 431
Dettes :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	671 478	97 500
Emprunts et dettes financières diverses	1 486	1 567
Avances et acomptes sur commandes	3 349	
Dettes fournisseurs	268 607	217 656
Dettes fiscales et sociales	114 108	82 222
Autres dettes	6 164	
Total	1 065 193	398 944
Total général	1 496 965	626 375

COMPTE DE RESULTAT	**31/12/07**	**31/12/06**
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	223 082	334 818
Ventes de services	58 612	144 939
Chiffre d'affaires net	281 694	479 756
Production stockée	1 575	
Production immobilisée	320 690	
Reprises sur amortissements	887	1 950
Autres produits	9	685
Total des produits d'exploitation	604 855	482 391
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	90 427	318 955
Variation de stock marchandises	15 992	-100 795
Variation de stock approvisionnement	900	-900
Autres achats et charges externes	505 092	269 302
Impôts et taxes	14 699	1 400
Salaires et traitements	670 486	348 341
Charges sociales	175 161	74 950
Dotation aux amortissements	58 138	16 159
Autres charges	165	
Total des charges d'exploitation	1 531 060	927 413
Résultat d'exploitation	-926 205	-445 021
Produits financiers :		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	1 491	4 920
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées	15 880	65
Résultat financier	-14 389	4 855
Résultat avant impôts	-940 594	-440 166
Produits exceptionnels :		
Produit sur opération de gestion	462	0
Impôts sur les bénéfices	-223 246	-167 773
Résultat net	-716 887	-272 393

Le Conseil d'administration.
Renaud Mesnager.

0807741